



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PLATEAU DE FRASNE ET DU VAL DU DRUGEON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

N° 2023-04-51

Date de la convocation :	04/04/2023	Membres en exercice :	27
Date d'affichage :	19/04/2023	Membres présents :	23
		Membres ayant donné pouvoir :	3
		Membres absents excusés :	0
		Membre absent :	1

Régie de l'eau : tarifs de la redevance applicable du 1^{er} mai 2023 au 30 avril 2024

L'an deux mille vingt-trois, le onze avril à vingt heures,
Le conseil de communauté de la Communauté de Communes du Plateau de Frasne et du Val du Drugeon s'est réuni en mairie de FRASNE après convocation légale, sous la présidence de Mr Christian VALLET pour la séance ordinaire du mois d'avril.

Etaient présents les conseillers communautaires suivants :

Bannans	Louis Girod	X	Frasne	Philippe Alpy	Pouvoir à B. Trouttet	
	Fabien Vieille-Mecet	X		Jacqueline Lépeule	X	
Bonnevaux	Monique Brulport	X		Danielle Jeannin	X	
	Jean-Paul Rinaldi	X		Angélique Marmier		
Boujailles	Richard Ielsch	X		Marine Paris	Pouvoir à M. Beuque	
	Fabrice Picard	X		Bruno Trouttet	X	
Bouverans	Rémi Débois	X		Laurent Vuillemin	X	
	Cyril Valion	Pouvoir à R. Debois				
Bulle	Christophe André	X		La Rivière	Carine Bourdin	X
	Cédric Chambelland	X			Jérémy Lonchamp	X
Courvières	Bernard Girard	X	Christian Vallet		X	
	Eric Liégeon	X	Yannick Vuittenez	X		
Dompierre	Michel Beuque	X	Vaux et Chantegrue	Bernard Beschet	X	
	Les Tilleuls	Jean-Claude Trouttet suppléant			Pierre Nicod	X
				Bernard Vionnet	X	

Secrétaire de séance : Fabrice PICARD.

Mr le Président rappelle la délibération n° 2020-01-04 du 10 janvier 2020 par laquelle le conseil communautaire a fixé le tarif de la redevance :

- Part fixe : 25 € HT par unité de logement ou par point d'eau
- Part variable : 1.03 € HT / m³

Sur proposition de Mr le Président,

Le conseil communautaire, vu l'avis unanimement favorable du conseil d'exploitation de la régie de l'eau réuni le 7 avril 2023, fixe les tarifs ci-dessous applicables à toute consommation d'eau à compter du 1^{er} mai 2023 :

• <u>Part fixe</u> (Par unité de logement ou point d'eau)	30.00 € HT
+ TVA 5.5 %	1.65 €
Total	31.65 € TTC
• <u>Part variable</u>	1.13 € HT / m ³
+ Redevance pour prélèvement	0.0466 € HT / m ³
+ Redevance pollution	0.28 € HT / m ³
+ TVA 5.5 %	0.08 € / m ³
Total	1.54 € TTC / m ³

Le prix TTC de la part variable comprend la redevance pour prélèvement et la redevance pollution, reversées à l'Agence de l'Eau. D'un montant respectif de 0.0466 € HT/m³ et 0.28 € HT/m³, elles sont indexées sur le volume d'eau potable consommé.

La part fixe correspond à l'abonnement annuel, du 1^{er} mai au 30 avril. En cas d'ouverture ou clôture du contrat en cours d'année, le montant sera proratisé en fonction de la date de souscription / résiliation du contrat d'abonnement au service de l'eau.

La part variable est calculée en fonction du volume d'eau réellement consommé.

Les redevances sont adressées aux titulaires du contrat.

Résultat du vote :

Pour : 26
Contre : 0
Abstention : 0

AINSI DÉLIBERE LES JOUR MOIS ET AN SUSDITS.

Le secrétaire,

Fabrice PICARD



Le président,

Christian VALLET



Bordereau d'acquiescement de transaction

Collectivité : CDC FRASNE DRUGEON

Utilisateur : Télétransmission Actes Télétransmission Actes

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	DCC_04_51
Objet :	Eau : tarifs redevance 01.05.2023 au 30.04.2024
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2023-04-11 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.10.3 - Redevance eau et assainissement
Identifiant unique :	025-242504496-20230411-DCC_04_51-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 025-242504496-20230411-DCC_04_51-DE-1-1_0.xml	text/xml	913 o
Document principal (Délibération) Nom original : 51-EAU tarifs redevance 2023-2024.pdf Nom métier : 99_DE-025-242504496-20230411-DCC_04_51-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	428.3 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	13 avril 2023 à 14h31min38s	Dépôt initial
En attente de transmission	13 avril 2023 à 14h31min39s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	13 avril 2023 à 14h32min58s	Transmis au MI
Acquiescement reçu	13 avril 2023 à 14h33min04s	Reçu par le MI le 2023-04-13



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PLATEAU DE FRASNE ET DU VAL DU DRUGEON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

N° 2023-04-55

Date de la convocation :	04/04/2023	Membres en exercice :	27
Date d'affichage :	19/04/2023	Membres présents :	23
		Membres ayant donné pouvoir :	3
		Membres absents excusés :	0
		Membre absent :	1

Objet : Régie de l'assainissement : confirmation du tarif de la redevance pour la période du 1^{er} mai 2023 au 30 avril 2024

L'an deux mille vingt-trois, le onze avril à vingt heures,
Le conseil de communauté de la Communauté de Communes du Plateau de Frasne et du Val du Drugeon s'est réuni en mairie de FRASNE après convocation légale, sous la présidence de Mr Christian VALLET pour la séance ordinaire du mois d'avril.

Etaient présents les conseillers communautaires suivants :

Bannans	Louis Girod	X	Frasne	Philippe Alpy	Pouvoir à B. Trouttet	
	Fabien Vieille-Mecet	X		Jacqueline Lépeule	X	
Bonnevaux	Monique Brulport	X		Danielle Jeannin	X	
	Jean-Paul Rinaldi	X		Angélique Marmier		
Boujailles	Richard Ielsch	X		Marine Paris	Pouvoir à M. Beuque	
	Fabrice Picard	X		Bruno Trouttet	X	
Bouverans	Rémi Débois	X		Laurent Vuillemin	X	
	Cyril Valion	Pouvoir à R. Debois				
Bulle	Christophe André	X		La Rivière	Carine Bourdin	X
	Cédric Chambelland	X			Drugeon	Jérémy Lonchamp
Courvières	Bernard Girard	X	Christian Vallet			X
	Eric Liégeon	X	Yannick Vuittevez	X		
Dompierre	Michel Beuque	X	Vaux et Chantegrue	Bernard Beschet	X	
	Les Tilleuls	Jean-Claude Trouttet suppléant			Pierre Nicod	X
				Bernard Vionnet	X	

Secrétaire de séance : Fabrice PICARD.

Mr le Président rappelle la délibération n° 2021-04-38 du 13 avril 2021 qui a fixé le tarif de la redevance d'assainissement suivants :

Part Fixe (HT)	Part variable (€/m3 HT)			
	01/05/2021 – 30/04/2022	01/05/2022 – 30/04/2023	01/05/2023 – 30/04/2024	01/05/2024 – 30/04/2025
108 €	2,70 €	2,81 €	2,91 €	3,02 €

Dans un souci de clarté pour l'usager, il propose qu'une délibération individuelle précise les tarifs par période de consommation.

L'exposé de Mr le Président entendu,

Le conseil communautaire, après avis unanimement favorable du conseil d'exploitation réuni le 7 avril 2023,

- **confirme le tarif de la redevance d'assainissement applicable du 1er mai 2023 au 30 avril 2024 comme suit :**

➤ <u>Part fixe</u> (Par unité de logement)	108.00 € HT
TVA 10 %	10.80 €
Total	118.80 € TTC
➤ <u>Part variable</u>	2.91 € HT / m ³
Modernisation réseaux collecte	0.16 € HT / m ³
TVA 10 %	0.307 € / m ³
Total	3.377 € TTC / m ³

Le prix TTC de la part variable comprend la redevance pour la modernisation des réseaux de collecte reversée à l'agence de l'eau. D'un montant de 0.16 € HT/m³, elle est indexée sur le volume d'eau potable consommé.

La part fixe correspond à l'abonnement annuel, du 1^{er} mai au 30 avril. En cas d'ouverture ou clôture du contrat en cours d'année, le montant sera proratisé en fonction de la date de souscription / résiliation du contrat d'abonnement au service de l'eau.

La part variable est calculée en fonction du volume d'eau réellement consommé.

Les redevances sont adressées aux titulaires du contrat.

Résultat du vote :

Pour : 26

Contre : 0

Abstention : 0

AINSI DÉLIBERE LES JOUR MOIS ET AN SUSDITS.

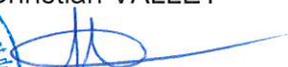
Le secrétaire,

Fabrice PICARD



Le président,

Christian VALLET

Bordereau d'acquiescement de transaction

Collectivité : CDC FRASNE DRUGEON

Utilisateur : Télétransmission Actes Télétransmission Actes

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	DCC_04_55
Objet :	Régie assainissement : confirmation du tarif de la redevance du 01.05.2023 au 30.04.2024
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2023-04-11 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.10.3 - Redevance eau et assainissement
Identifiant unique :	025-242504496-20230411-DCC_04_55-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 025-242504496-20230411-DCC_04_55-DE-1-1_0.xml	text/xml	954 o
Document principal (Délibération) Nom original : 55-ASSAIN confirm. tarif redevance 2023-2024.pdf Nom métier : 99_DE-025-242504496-20230411-DCC_04_55-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	474.1 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	13 avril 2023 à 15h01min24s	Dépôt initial
En attente de transmission	13 avril 2023 à 15h01min25s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	13 avril 2023 à 15h01min51s	Transmis au MI
Acquittement reçu	13 avril 2023 à 15h01min58s	Reçu par le MI le 2023-04-13